



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2025

Date de la convocation :

11 juin 2025

Date d'affichage :

11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le lundi seize juin à dix-neuf heures,

les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Etaient présents :

Karine KAUFFMANN,

Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Laurence LELARGE, Patrick FOURNIER, Philippe MARTINET, conseillers municipaux

Etaient absents :

Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)

Angéline MOYET (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)

Geneviève PINÇON, Cécile BITOUN

Secrétaire de Séance : Philippe MARTINET

Délibération N° 2025-20

VI - ACQUISITION DES PARCELLES A374, A2110 et A2111

Exposé de M. JUERY :

La commune est en contact avec les propriétaires des parcelles A374, A2110 et A2111, désireux de vendre leurs biens.

Souhaitant assurer la préservation du caractère naturel du secteur, la commune souhaite faire l'acquisition de parcelles cadastrées A374, A2110 et A2111 situées au lieu-dit « Les Prés de Médan » représentant une surface totale de 6 452 m².

La parcelle A374 d'une surface de 6 180 m² est située en zone Naturelle Valorisée. Les parcelles A2110 et A2111, d'une surface totale de 272 m² sont situées en zone Uda, zone pavillonnaire densifiée, et constituent une partie du trottoir de la rue de Vernouillet. Ces parcelles sont issues des alignements de voiries réalisés par le Département des Yvelines.

Le montant total de l'acquisition est de 4 000 €.

L'avis du conseil municipal est nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission urbanisme du 14/06/2025,

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Coussy Nord
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 00 - Fax : 01 39 08 24 61
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803840-20250616-2025_20-DE



Entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ENTERINE l'acquisition des parcelles A374, A2110 et A2111 situées au lieu-dit « Les Prés de Médan », d'une superficie totale de 6 452 m², pour un montant de 4 000 €.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 16/06/2025

Le Maire

Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 18/06/2025
Et par publication le 18/06/2025

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Application agréée E.legalite.com
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2025 2

99_DE-078-2178 03840-20250616-2025_20-DE